

—Oui, voyons l'acte, dit le notaire.

Ils lurent : “ Madame Regnaud aura l'usufruit sa vie durant et mademoiselle Mathilde Regnaud la propriété de la maison N^o 7, rue Bienville et de tout ce qu'elle contient.”

—Il n'y a pas le moindre doute, dirent à la fois le notaire et l'avocat, que le portefeuille et son contenu n'appartiennent à madame Regnaud pour jouir de l'intérêt durant sa vie, et laisser le capital à M^{me} Regnaud.

—C'est ce que je pense, dit le capitaine en souriant.

—Maman, dit Mathilde, je crois que c'est M. Pierre qui a mis cet argent dans le portefeuille, et nous l'a envoyé porter par le gardien.

—Il en est bien capable, s'écria M^{me} Regnaud, il n'en fait jamais d'autres !

—Rendez-lui le portefeuille, maman.

—Allons donc, petite pie, faut-il vous mettre un baiser sur la bouche pour la fermer ? dit le capitaine.

Mathilde courut, en riant, prendre le bras de sa mère.

—Nous avons adjugé ; notre jugement est sans appel, et la première qui répliquera sera condamnée à subir de la part de M. de St. Luc la peine dont il vient de menacer mademoiselle Mathilde.

—Eh bien ! j'accepte le jugement pour le présent, reprit M^{me} Regnaud ; mais nous en parlerons plus tard, Pierre.

—Comme vous voudrez. En attendant, excusez-nous si nous ne vous reconduisons pas chez vous ; il faut que j'aille prendre mon logement chez moi. J'ai bien des choses à faire encore ce soir. Auriez-vous la bonté de m'envoyer mes effets par Toinon ?

—Oui, mon Pierre.

De la rue Bienville, le capitaine se rendit, avec messieurs Magne et Préau, à la demeure de feu M. Meunier où Pierre avait décidé de faire son séjour, pendant le temps qu'il serait à la Nouvelle-Orléans. Tous les esclaves de la maison, qui avaient appris que le capitaine n'était pas mort, accoururent au devant de lui aussitôt qu'il fut entré.

—Comment va ? comment va ? mon piti maître ! criaient-ils les larmes aux yeux, en lui embrassant les mains et ses vêtements.

—Très bien, très bien, mes enfants, leur répondait-il, en leur donnant à chacun une poignée de mains.

Le gardien vint remettre les clefs au capitaine ; après quoi, Pierre de St. Luc fit le tour des chambres, examina les scellés, visita les écuries, remises, vûtes, caves et toutes les dépendances. Tout était en ordre. Il congédia le gardien en lui disant de faire son compte et de revenir le lundi suivant.

—Maintenant, mes enfants, dit le capitaine, quand il se fut assis devant une grande table, avec le notaire et M. Préau, j'ai un devoir à remplir envers plusieurs d'entre vous de la part de votre bon maître qui fut un père pour